

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine
UFI	: 36V2-SMXP-NK6U-80RP
Code du produit	: 710-00530(A)
Synonymes	: blu bar pod Peach 20mg/ml nicotine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	
Catégorie d'usage principal	: Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: Liquides pour cigarettes électroniques.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Utiliser seulement pour les applications prévues.
-----------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fontem Ventures BV
Radarweg 60
1043 NT Amsterdam
Netherlands
T +31 (0) 85 002 7200
CMC@uk.imptob.com, www.fontemventures.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3	H301
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2	H310
Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4	H332
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune en utilisation normale.

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Contient	: 2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramidee; benzoate de nicotine
Mentions de danger (CLP)	: H301 - Toxique en cas d'ingestion. H310 - Mortel par contact cutané. H332 - Nocif par inhalation. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P330 - Rincer la bouche. P501 - Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient linalol. Peut produire une réaction allergique.
Fermeture de sécurité pour enfants	: Applicable
Indications de danger détectables au toucher	: Applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramidee (51115-67-4), Acétate de benzyle (140-11-4)(¹), glycérine (56-81-5), linalol (78-70-6), (2S)-propane-1,2-diol (4254-15-3), acide acétique à (64-19-7), éthanol (64-17-5), acétate d'éthyle (141-78-6)(¹), sulfure de diméthyle (75-18-3)(¹), benzoate de nicotine (88660-53-1)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramidee (51115-67-4), Acétate de benzyle (140-11-4)(¹), glycérine (56-81-5), linalol (78-70-6), (2S)-propane-1,2-diol (4254-15-3), acide acétique à (64-19-7), éthanol (64-17-5), acétate d'éthyle (141-78-6)(¹), sulfure de diméthyle (75-18-3)(¹), benzoate de nicotine (88660-53-1)

(¹) Substance(s) ajoutée(s) en concentration $<0,1$ % sur une base volontaire

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
glycérine substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 56-81-5 N° CE: 200-289-5 N° REACH: 01-2119471987-18	40 – 50	Non classé
(2S)-propane-1,2-diol	N° CAS: 4254-15-3 N° CE: 610-039-0	< 8	Eye Irrit. 2, H319
éthanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5 N° REACH: 01-2119457610-43	< 5	Flam. Liq. 2, H225
benzoate de nicotine	N° CAS: 88660-53-1 N° CE: 828-490-9	< 3,28	Acute Tox. 2 (par voie orale), H300 (ATE=5 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 1 (par voie cutanée), H310 (ATE=5 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0,05 mg/l/4h) Aquatic Chronic 2, H411
2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramidee	N° CAS: 51115-67-4 N° CE: 256-974-4 N° REACH: 01-2120760168-51	< 3	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel)
linalol	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 N° Index: 603-235-00-2 N° REACH: 01-2119474016-42	< 1	Skin Sens. 1B, H317
acide acétique à substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 64-19-7 N° CE: 200-580-7 N° Index: 607-002-00-6 N° REACH: 01-2119475328-30	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314
Acétate de benzyle substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 140-11-4 N° CE: 205-399-7 N° REACH: 01-2119638272-42	< 0,1	Aquatic Chronic 3, H412
acétate d'éthyle substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 141-78-6 N° CE: 205-500-4 N° Index: 607-022-00-5 N° REACH: 01-2119475103-46	< 0,01	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Térébenthine, huile substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 8006-64-2 N° CE: 232-350-7 N° Index: 650-002-00-6 N° REACH: 01-2119502456-45	< 0,01	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 (ATE=1100 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Asp. Tox. 1, H304 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
sulfure de diméthyle substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE)	N° CAS: 75-18-3 N° CE: 200-846-2	< 0,001	Flam. Liq. 2, H225

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
acide acétique à	N° CAS: 64-19-7 N° CE: 200-580-7 N° Index: 607-002-00-6 N° REACH: 01-2119475328-30	(10 ≤ C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (10 ≤ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (25 ≤ C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (90 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Mortel par contact cutané. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Douleurs abdominales. Convulsions.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
---	--

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenez ou épongez un liquide déversé avec de la terre ou toute autre matière absorbante. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

Autres informations : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8. RUBRIQUE 11. RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Tenir hors de portée des enfants.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquides pour cigarettes électroniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Acétate de benzyle (140-11-4)

Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Acétate de benzyle # Benzylacetaat
-----------	------------------------------------

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acétate de benzyle (140-11-4)	
OEL TWA	62 mg/m ³
	10 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
glycérine (56-81-5)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycérine (brouillard) # Glycerine (nevel)
OEL TWA	10 mg/m ³
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
acide acétique à (64-19-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Acetic acid
IOEL TWA	25 mg/m ³
	10 ppm
IOEL STEL	50 mg/m ³
	20 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide acétique # Azijnzuur
OEL TWA	25 mg/m ³
	10 ppm
OEL STEL	38 mg/m ³
	15 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002
éthanol (64-17-5)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Alcool éthylique # Ethanol
OEL TWA	1907 mg/m ³
	1000 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
acétate d'éthyle (141-78-6)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Ethyl acetate
IOEL TWA	734 mg/m ³
	200 ppm
IOEL STEL	1468 mg/m ³
	400 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acétate d'éthyle # Ethylacetaat
OEL TWA	734 mg/m ³
	200 ppm
OEL STEL	1468 mg/m ³
	400 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
sulfure de diméthyle (75-18-3)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sulfure de diméthyle # Dimethylsulfide
OEL TWA	26 mg/m ³
	10 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021
Térébenthine, huile (8006-64-2)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Essence de térébenthine et monoterpènes sélectionnés # Terpentijn en geselecteerde monoteren
OEL TWA	20 ppm
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

glycérine (56-81-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	56 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	229 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	33 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,885 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0885 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	8,85 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,3 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,33 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,141 mg/kg poids sec

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

glycérine (56-81-5)	
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1000 mg/l
linalol (78-70-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	5 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	16,5 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, cutanée	3 mg/cm ²
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	3 mg/cm ²
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,8 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	2,5 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	4,1 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	1,2 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, cutanée	1,5 mg/cm ²
A long terme - effets systémiques, orale	200 µg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	700 µg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	1,5 mg/cm ²
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	200 µg/L
PNEC aqua (eau de mer)	20 µg/L
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2,22 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	222 µg/kg ps
PNEC (Sol)	
PNEC sol	327 µg/kg ps
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	7,8 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l
éthanol (64-17-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	1900 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	343 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	950 mg/m ³

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

éthanol (64-17-5)	
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	950 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	114 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	206 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	960 µg/L
PNEC aqua (eau de mer)	790 µg/L
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2,75 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	630 µg/kg ps
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	380 – 720 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 mg/l
acétate d'éthyle (141-78-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1468 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	1468 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	63 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	734 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	734 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	734 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	734 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	4,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	367 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	37 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	367 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,24 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,024 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,65 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,15 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,115 mg/kg poids sec

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

acétate d'éthyle (141-78-6)	
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,148 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,2 g/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	650 mg/l
propylène glycol (57-55-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	168 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	50 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	260 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	26 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	183 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	572 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	57,2 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	50 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	20000 mg/l
Térébenthine, huile (8006-64-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	161 µg/cm ²
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,17 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	3,8 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	81 µg/cm ²
A long terme - effets systémiques, orale	0,417 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	0,674 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,417 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	30 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	3 µg/l

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Térébenthine, huile (8006-64-2)	
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	7,75 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,775 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,53 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	4 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	6,6 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Bon niveau de ventilation générale. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. ISO 16321-1

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile, gants en caoutchouc naturel. Gants de protection en latex. ISO 374-1

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Apparence	: Huileux.
Odeur	: Fruitée.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 4 – 6
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des réducteurs/des acides (forts)/des bases (fortes). Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible de fumées toxiques. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Mortel par contact cutané.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.
Indications complémentaires	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée Douleurs abdominales Convulsions

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine	
ETA CLP (voie orale)	152,999 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	154,321 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillard)	1,543 mg/l/4h
Acétate de benzyle (140-11-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
glycérine (56-81-5)	
DL50 orale rat	27 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
linalol (78-70-6)	
DL50 orale rat	2790 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 2440 - 3180
DL50 orale	3120 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 2620 - 3620
DL50 cutanée lapin	5610 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), 95% CL: 3578 - 8374
acide acétique à (64-19-7)	
DL50 orale rat	3310 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 orale	4960 mg/kg de poids corporel Animal: mouse
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	5620 ppm/4h
éthanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	15010 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 14450 - 15560
DL50 orale	8300 mg/kg de poids corporel Animal: mouse
acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 orale	4934 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male
sulfure de diméthyle (75-18-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	40250 ppm Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 38018 - 42613

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Térébenthine, huile (8006-64-2)	
DL50 orale	5760 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
DL50 voie cutanée	5010 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	13,7 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 11,1 - 14,8
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	3425 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 4 – 6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 4 – 6
Indications complémentaires	: rougeur, démangeaisons, larmes
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
acétate d'éthyle (141-78-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
linalol (78-70-6)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
acide acétique à (64-19-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	290 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
éthanol (64-17-5)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	< 9700 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	> 9400 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3100 (90-Day Oral Toxicity in Rodents)
acétate d'éthyle (141-78-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
sulfure de diméthyle (75-18-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	2,783 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study), Guideline: EPA OPPTS 870.3465 (90-Day Inhalation Toxicity)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Danger par aspiration : Non classé

acide acétique à (64-19-7)

Viscosité, cinématique 1,015 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramidee (51115-67-4)

CE50 - Crustacés [1] > 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 72h - Algues [1] > 100 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Acétate de benzyle (140-11-4)

CL50 - Poisson [1] 4 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes

CE50 - Crustacés [1] 17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 72h - Algues [1] 110 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

CE50 72h - Algues [2] 92 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

NOEC chronique poisson 0,92 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '28 d'

glycérine (56-81-5)

CL50 - Poisson [1] 54000 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

linalol (78-70-6)

CL50 - Poisson [1] 27,8 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

CE50 - Crustacés [1] 59 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 96h - Algues [1] 88,3 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

CE50 96h - Algues [2] 156,7 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

acide acétique à (64-19-7)

CL50 - Poisson [1] 300,82 mg/l

CL50 - Poisson [2] > 300,82 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

CE50 - Crustacés [1] > 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 - Crustacés [2] > 300,82 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 72h - Algues [1] > 1000 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

CE50 72h - Algues [2] > 300,82 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

éthanol (64-17-5)	
CL50 - Poisson [1]	11,2 – 14,2 g/l
CE50 - Crustacés [1]	5,012 g/l
NOEC (chronique)	9,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '9 d'
NOEC chronique crustacé	9,6 mg/l Freshwater
NOEC chronique algues	1,58 g/l Marine

acétate d'éthyle (141-78-6)	
CL50 - Poisson [1]	230 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
NOEC (chronique)	2,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

sulfure de diméthyle (75-18-3)	
CL50 - Poisson [1]	213 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	29 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 113,7 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Térébenthine, huile (8006-64-2)	
CL50 - Poisson [1]	29 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	6,4 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	17,1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine	
Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.

2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramidee (51115-67-4)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

Acétate de benzyle (140-11-4)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

glycérine (56-81-5)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

linalol (78-70-6)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

(2S)-propane-1,2-diol (4254-15-3)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

acide acétique à (64-19-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

éthanol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100 %

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

acétate d'éthyle (141-78-6)	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
sulfure de diméthyle (75-18-3)	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Térébenthine, huile (8006-64-2)	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
benzoate de nicotine (88660-53-1)	
Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine	
Potentiel de bioaccumulation	Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s).
acide acétique à (64-19-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,17 @ 20°C
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.
éthanol (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-0,35 @ 20-24°C
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

12.4. Mobilité dans le sol

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine	
Ecologie - sol	Miscible avec l'eau.
éthanol (64-17-5)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramidee (51115-67-4), Acétate de benzyle (140-11-4)(¹), glycérine (56-81-5), linalol (78-70-6), (2S)-propane-1,2-diol (4254-15-3), acide acétique à (64-19-7), éthanol (64-17-5), acétate d'éthyle (141-78-6)(¹), sulfure de diméthyle (75-18-3)(¹), benzoate de nicotine (88660-53-1)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	2-isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramidee (51115-67-4), Acétate de benzyle (140-11-4)(¹), glycérine (56-81-5), linalol (78-70-6), (2S)-propane-1,2-diol (4254-15-3), acide acétique à (64-19-7), éthanol (64-17-5), acétate d'éthyle (141-78-6)(¹), sulfure de diméthyle (75-18-3)(¹), benzoate de nicotine (88660-53-1)

(¹) Substance(s) ajoutée(s) en concentration <0,1 % sur une base volontaire

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 3144	UN 3144	UN 3144	UN 3144	UN 3144
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate)	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate)	Nicotine compound, liquid, n.o.s. (Nicotine benzoate)	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate)	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate)
Description document de transport				
UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate), 6.1, II, (D/E)	UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate), 6.1, II	UN 3144 Nicotine compound, liquid, n.o.s. (Nicotine benzoate), 6.1, II	UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate), 6.1, II	UN 3144 COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. (Nicotine benzoate), 6.1, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

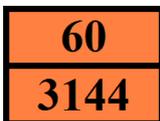
Code de classification (ADR)	: T1
Dispositions spéciales (ADR)	: 43, 274
Quantités limitées (ADR)	: 100ml
Quantités exceptées (ADR)	: E4
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP15
Code-citerne (ADR)	: L4BH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TU15, TE19

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S9, S19
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 60
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 43, 274
Quantités limitées (IMDG) : 100 ml
Quantités exceptées (IMDG) : E4
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-A
Catégorie de chargement (IMDG) : B
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2
Propriétés et observations (IMDG) : A wide variety of toxic liquids. Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E4
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y641
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 654
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 662
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A4, A6
Code ERG (IATA) : 6L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T1
Dispositions spéciales (ADN) : 43, 274, 802
Quantités limitées (ADN) : 100 ml
Quantités exceptées (ADN) : E4
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, TOX, A
Ventilation (ADN) : VE02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : T1
Dispositions spéciales (RID) : 43, 274
Quantités limitées (RID) : 100ml
Quantités exceptées (RID) : E4
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP15
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BH
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU15
Catégorie de transport (RID) : 2

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW28, CW31
Colis express (RID) : CE5
Numéro d'identification du danger (RID) : 60

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : DIRECTIVE 2014/40/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 3 avril 2014 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac et des produits connexes, et abrogeant la directive 2001/37/CE.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Acétate de benzyle
glycérine
linalol
acide acétique à
éthanol
acétate d'éthyle
sulfure de diméthyle
Térébenthine, huile

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	Nom	Modifié	ES Market only

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
	IBC Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IMO)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 1 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 1
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 2
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient linalol. Peut produire une réaction allergique.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

blu bar kit Peach 20mg/ml nicotine

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.